



Bulletin communal d'information no 72

Nant, octobre 2015

Au sommaire de ce bulletin automnal, vous trouverez les nouvelles de la vie communale. Il s'agit de :

- I** Message du syndic
- II** Résultats de la votation populaire fédérale du 14 juin 2015
- III** Convocation à l'assemblée communale
- IV** Information sur la qualité de l'eau
- V** Information sur la nouvelle administration communale
- VI** Informations diverses
- VII** Effectif de la population

* * * * *

I) Message du syndic

Conseil communal

Ça y est, on y est »

C'est sans aucun regret mais sans doute avec un peu d'émotion que les citoyens et les conseils communaux du Vully fribourgeois vont assister à leur dernière assemblée de manière séparée. Ceci sera suivi d'un événement historique au 31 décembre 2015 avec la disparition du nom de nos deux communes du Bas et Haut-Vully.

Il y a 165 ans, nos aïeux nous ont précédés dans ce genre d'événement. En effet, c'est le 1^{er} août 1849 qu'une équipe d'avant-gardiste nommé Samuel Derron, Gouverneur des villages de Praz et Chaumont de Rodolphe Guillod, Gouverneur de Nant ainsi que Henri Bôle, Gouverneur de Sugiez ont signés la transaction dite des « 4 villages de la Rivière » qui a donné naissance à l'actuelle commune de Bas-Vully.

En 1951, le premier projet de la nouvelle commune avait été la mise en place de la nouvelle organisation des écoles avec, comme désigné à l'époque, l'école supérieure à Nant et les écoles inférieures à Praz et Sugiez ! Avec dans un même temps le changement des pupitres et des tableaux ordonné par la Direction de l'instruction publique. Dans le même dicastère en 2016 notre cercle scolaire pourra profiter de la mise en service de deux nouveaux bâtiments à Nant et à Lugnorre. Si en son temps, selon les propos relevé par le Préfet du Lac, le but était de « rétablir la paix, la bonne harmonie et de mettre un terme aux procès qui ruinent et affligent leurs communes depuis plus de 50 ans » et comme en témoigne le dernier protocole de l'assemblée de la commune de Praz et Chaumont : « et c'est ainsi que finirent les puissants villages de Praz et Chaumont sur la fin desquels les défenseurs de Nant et Sugiez répandirent d'éloquentes larmes ».

Au 1^{er} janvier 2016 c'est dans un tout autre contexte que la nouvelle commune de Mont-Vully prendra son élan. C'est dans un état d'esprit objectif et une situation saine et stable que nous avons la chance de pouvoir mettre en place ce projet de société.

Je souhaite que chaque citoyen saisisse l'opportunité de se réunir autour d'un objectif commun qui est d'unir nos forces afin de faire encore mieux pour affronter l'avenir avec sérénité.

La fin de la législature avance à grand pas, le conseil communal avec le soutien de ses collaborateurs se concentre principalement à organiser la transition et le passage de la reprise par la commune de Mont-Vully. Des changements et des modifications dans les locaux de l'administration de Nant sont prévues dès le 15 décembre 2015 afin d'être opérationnel dès début janvier et de pouvoir vous offrir des services de qualité. L'élection pour le nouveau conseil communal est fixée au 8 novembre avec un éven-

tuel 2^{ème} tour le 29 novembre. Dès sa nomination, c'est la nouvelle équipe élue qui reprendra le flambeau à partir du 1^{er} janvier 2016.

Remerciements

Je tiens à remercier tous mes collègues du conseil communal et les membres des commissions ainsi que tous les collaborateurs des services de l'administration, de la conciergerie et de la voirie pour leur engagement qui permet d'offrir des services et des prestations de qualité à toute notre population. Le conseil communal vous remercie pour votre participation à la vie communale et vous attend nombreux à l'assemblée du 3 novembre. A toutes et à tous un bel hiver.

Pierre-André Burnier
Syndic

* * * * *

II) Résultats de la votation fédérale du 14 juin 2015

| | | | |
|---|--------|------------|------------|
| Electeurs inscrits | | 1'354 | |
| | | <u>oui</u> | <u>non</u> |
| Arrêté fédéral du 12 décembre 2014 concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain | | 348 | 198 |
| Bulletins rentrés | 550 | | |
| Taux de participation | 40,62% | | |
| Initiative populaire du 20 janvier 2012 « Initiative sur les bourses d'études » | | 160 | 383 |
| Bulletins rentrés | 552 | | |
| Taux de participation | 40.77% | | |
| Initiative populaire du 15 février 2013 « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (réforme de la fiscalité successorale) » | | 169 | 379 |
| Bulletins rentrés | 552 | | |
| Taux de participation | 40.77% | | |
| Modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur la radio et la télévision | | 290 | 253 |
| Bulletins rentrés | 552 | | |
| Taux de participation | 40.77% | | |

III) Convocation à l'assemblée communale

Tous les citoyennes et citoyens actifs de la commune du Bas-Vully sont convoqués en assemblée ordinaire le

Mardi 3 novembre 2015 à 20.00 h.

à la salle communale de Nant.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 avril 2015.
2. Vente de la parcelle communale RF 512 (422 m²) à la Coopérative d'habitation du Vully.
3. Investissements complémentaires 2015 :
 - Coopérative d'habitation du Vully.
 - révision du Plan d'aménagement local, études complémentaires.
4. Reprise du Chemin du Chablais et du Chemin des Cygnes par la commune.
5. Adoption des modifications des statuts de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully.
6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée et les modifications des statuts de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully à adopter seront à disposition du public au local de vote ainsi que sur le site internet de la commune www.bas-vully.ch, dix jours avant l'assemblée.

* * * * *

Informations

- 1) Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 avril 2015**

2) Vente de la parcelle communale RF 512 (422m²) à la Coopérative d'habitation du Vully

Le projet de construction de logements adaptés pour personnes âgées à Sugiez est en phase de planification. Suite au concours d'architecture, le bureau d'architecture Lausannois "2b architectes" a été nommé vainqueur avec le projet "Happy Days". La direction des travaux sera assurée par le bureau "Normal Office" à Fribourg. Le concept met en évidence 3 bâtiments de chacun 9 appartements implantés sur le terrain se situant entre le home actuel et la gare TPF. Dès les premières discussions, une demande de principe a été formulée auprès des autorités communales de Bas-Vully afin de pouvoir disposer du terrain communal en bordure de la Route de la Gare. Une réponse favorable a été transmise sous réserve d'une décision de l'assemblée communale compétente en la matière. Ce moment est venu de confirmer cette volonté. Le Conseil communal vous propose la vente de la parcelle RF 152 d'une surface de 422 m² au prix de fr. 200.00 par m². Le Conseil communal vous recommande d'accepter la vente de ce terrain à la Coopérative d'habitation du Vully pour un montant de Fr. 84'400.00.

3) Investissements complémentaires 2015

Coopérative d'habitation du Vully

L'intérêt public de retarder l'entrée dans les homes au moyen d'appartements adaptés pour les personnes âgées est grandissant. Le projet de Sugiez a été initié par Marie Guinchard-Kilchenmann qui a légué un montant de Fr. 920'000.00 en 2011 pour "la réalisation de logements adaptés près du Home du Vully". L'estimation des coûts du projet "Happy Days" s'élève actuellement à environ 8 millions. En phase d'analyse, le financement sera assuré par un capital de coopérateurs, par divers dons ainsi que par un soutien de la Confédération. Mais la plus grande part de l'investissement devra être garantie par les hypothèques auprès d'établissements financiers. Etant convaincu par le besoin de cette structure, les Conseils communaux du Bas- et Haut-Vully ont décidé un investissement global de nos communes pour un montant de Fr. 600'000.00. En contrepartie, une convention d'attribution prioritaire des appartements à nos citoyens de Mont-Vully sera ratifiée. Cet investissement sera lié et repris par la nouvelle commune dans son budget 2016.

Le Conseil communal vous propose d'accepter un investissement de Fr. 300'000.00 pour notre participation à la Coopérative d'habitation du Vully. Les citoyens du Haut-Vully seront soumis à la même décision lors de leur assemblée.

Révision du plan d'aménagement local, études complémentaires

Le 3 décembre 2013, l'assemblée votait un crédit de Fr. 33'000.00 pour des études complémentaires. Certaines de ces études étaient liées avec les terrains faisant l'objet de recours ; nous attendions les décisions du Tribunal Cantonal avant d'entamer ces études. Entretemps, le canton a émis de nouvelles exigences en matière de dossiers à soumettre lors de révisions de PAL. Les coûts estimés sont les suivants :

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| Prestation de l'urbaniste (Archam) | Fr. 34'000.00 |
| Etudes spécifiques | Fr. 6'600.00 |
| Divers | <u>Fr. 10'000.00</u> |
| Soit un total estimé de | Fr. 50'600.00 |
| Crédit déjà accordé | <u>Fr. 33'000.00</u> |
| Montant complémentaire demandé | <u>Fr. 17'600.00</u> |

Le Conseil communal vous propose d'accepter cet investissement supplémentaire de Fr. 17'600.00 pour les études complémentaires.

4) Reprise du Chemin du Chablais et du Chemin des Cygnes par la Commune

Chemin des Cygnes

Le quartier du chemin des Cygnes est depuis longtemps réalisé.

Il était prévu à l'époque que les équipements (routes, conduites et canalisations) seraient repris par la Commune à la fin des travaux.

Un revêtement de finition a été posé dernièrement et le bornage a été contrôlé et est en ordre.

Le présent procès-verbal a pour but la reprise, par la Commune, de la parcelle 1589, chemin des Cygnes.

Le transfert de cette route à la Commune entraîne une augmentation du domaine public de 1'164 m².

La cession de cette route à lieu gratuitement.

Les frais d'établissement et d'inscription de ce verbal sont à la charge de Eichenberger Michel, chemin des Cygnes 1 à Sugiez.

Chemin du Chablais

Le quartier du chemin du Chablais est actuellement presque entièrement construit.

Il était prévu que les équipements (routes, conduites et canalisations) seraient repris par la Commune à la fin des travaux.

Le présent procès-verbal a pour but la reprise, par la Commune, des routes de dessertes 1502, 1503 et 1507.

Le transfert de ces routes et chemin à la Commune entraîne une augmentation du domaine public de 1'196 m².

La cession de ces routes et chemin à lieu gratuitement.

Les frais d'établissement et d'inscription de ce verbal sont à la charge des Etablissements de Bellechasse à Sugiez

Précision

Pour ces 2 objets, il s'agit simplement d'une mise en conformité d'une convention qui a déjà été établie antérieurement.

5) Adoption des modifications des statuts de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully.

Les modifications ci-après doivent être approuvées :

| Articles actuels | Articles modifiés |
|---|--|
| <p>Article 23 : emprunts et limites de crédit</p> <p>² La limite de crédit est de 15 millions de francs.</p> | <p>Article 23 : emprunts et limites de crédit</p> <p>² La limite de crédit est de 25 millions de francs.</p> |
| <p>Article 24 : referendum obligatoire</p> <p>¹ Les décisions de l'assemblée des délégués entraînant une dépense nette supérieure à 10 millions de francs font l'objet d'un vote populaire.</p> | <p>Article 24 : referendum obligatoire</p> <p>¹ Les décisions de l'assemblée des délégués entraînant une dépense nette supérieure à 15 millions de francs font l'objet d'un vote populaire.</p> |

Les statuts complets actuels sont lisibles sur le site : www.a-b-v.ch

6) Divers

* * * * *

IV) Information sur la qualité de l'eau

Conformément à l'article 275d de l'ODAI (Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires) en vigueur depuis le 1^{er} mai 2002, et selon la précision nO 20 de l'association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS) tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.

L'information concerne la période du 1er janvier au 30 septembre 2015

Qualité microbiologique et chimique :

32 échantillons ont été prélevés à divers moments de l'année et endroits de la commune. Tous les échantillons étaient conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Dureté totale de l'eau :

La dureté totale de l'eau varie de 15.3 à 37.7° F (degrés français) selon les périodes de l'année et en fonction du mélange des eaux de sources et de l'eau du lac en provenance de l'ABV.

Les valeurs les plus élevées sont mesurées dans nos eaux de sources.

Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate varie entre 5 et 29 mg/l. selon les périodes de l'année en fonction du mélange des eaux de sources et de l'eau du lac en provenance de l'ABV.

Les valeurs les plus élevées sont mesurées dans nos eaux de sources.

La tolérance légale est de 40 mg/l.

Provenance de l'eau :

L'ABV (Ass. intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully) nous fournit de l'eau soutirée au lac de Neuchâtel.

Nos propres sources.

Traitement.

Filtration, puis désinfection au chlore pour l'eau provenant de l'ABV et traitement UV pour l'eau de nos sources.

Adresse pour renseignements complémentaires :

Tout renseignement peut être obtenu auprès de l'administration communale. Le site Internet de l'ABV, <http://www.a-b-v.ch> est également à votre disposition.

V) Information sur la nouvelle administration communale

Au 1er janvier 2016, les communes du Bas-Vully et du Haut-Vully auront fusionné et la nouvelle entité sera dénommée: Commune de Mont-Vully.

Qu'est-ce qui va changer pour nos habitants ?

Nouvelle administration communale

Tout d'abord, il n'y aura plus qu'une administration communale. Le bureau de Môtier sera fermé à partir du 16 décembre 2015 et déménagera dans les locaux actuels de Nant, route principale 65. Les locaux sont assez grands pour accueillir l'ensemble du personnel administratif. Il y aura également une fermeture temporaire de l'administration à Nant, afin de pouvoir réaménager les différents bureaux. Cette fermeture est programmée du 21 décembre 2015 au 3 janvier 2016. Cela ne veut pas dire que l'administration sera totalement fermée. Il y aura toujours possibilité de nous atteindre par téléphone ou de venir sur place à Nant, moyennant rendez-vous préalable. Le téléphone principal de la nouvelle administration (026.673.90.40) restera desservi normalement jusqu'au 23 décembre 2015. La période de fermeture durant les fêtes de fin d'année est programmée du 23 décembre 2015 au 3 janvier 2016.

Abonnements CFF

A partir du 4 janvier 2016, la commune fusionnée mettra à disposition, sur son site Internet, une location en ligne www.mont-vully.ch pour 5 billets CFF par jour. Ils seront au prix de Fr. 35.– par jour. Si vous désirez pouvoir réserver les abonnements durant les jours de fermeture de l'administration, il faudra prendre contact avec nous avant le 23 décembre ! Durant la période des fêtes, il sera difficile de nous atteindre !

Attestations ou autres papiers urgents à recevoir

Comme dit plus haut, vous aurez la possibilité de nous atteindre à l'administration, entre le 21 et 23 décembre 2015, par téléphone (026.673.90.40).

Les documents qui vous seront nécessaires seront établis par la nouvelle administration et transmis par courrier à votre adresse. Nous répondrons également volontiers à vos différentes demandes par le biais de notre nouveau mail. Pour nous transmettre un mail, vous pourrez encore utiliser notre adresse mail: info@bas-vully.ch.

Une déviation automatique sera mise en place pour la transmission sur notre nouvelle adresse mail; celle-ci n'étant pas encore connue actuellement.

Heures d'ouverture de la nouvelle administration dès le 4 janvier 2016

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------|-----------|-------|-----------|-----------|-----------|
| Matin | 08 h—11 h | Fermé | 08 h—11 h | 08 h—11 h | 08 h—11 h |
| Après-midi | 14 h—18 h | Fermé | 14 h—17 h | 14 h—17 h | 14 h—16 h |

Il sera toujours possible de pouvoir prendre rendez-vous en-dehors de cet horaire, ceci pour autant que la personne souhaitée puisse se libérer.

Nous afficherons sur le nouveau site Internet cet horaire, ainsi que l'organigramme de notre administration, dès que le site sera en fonction. Nous vous précisons encore que tout le personnel actuel des 2 administrations sera actif dans la nouvelle organisation.

VI) Informations diverses

Changements relatifs aux transports scolaires et horaires de classes

Des changements vont être opérés pour les transports scolaires et les horaires de classes, à partir du lundi 14 décembre 2015.

Ces modifications sont dues à plusieurs raisons :

- ➔ modification de l'offre TPF
- ➔ changement d'horaire du CO de Morat
- ➔ le bus actuel pour des raisons de sécurité n'est plus adapté
- ➔ nouvelle loi scolaire

La commission scolaire a fait son maximum pour occasionner le minimum de changement, assurer le confort et la sécurité des élèves, restreindre les risques de changement ultérieurs et les surcoûts.

Pour limiter les élèves dans le bus scolaire, une partie des élèves domiciliés à Sugiez, se rendront à l'école de Nant avec le bus de ligne TPF. Cette solution vise également à augmenter l'offre des transports publics dans nos communes.

Les horaires de classes ont dû être adaptés en conséquence et seront modifiés de 10-15 minutes, ils sont consultables sur le site internet du cercle scolaire du Vully. http://vully.educanet2.ch/enseignants/ws_gen/

Une information ainsi que les nouveaux horaires ont été adressés aux parents d'élèves.

La commission scolaire

* * * * *

SERVICE DU FEU

*Au service de notre région,
les sapeurs-pompiers du Vully
ont besoin de renfort...*



Viens nous rejoindre !

Afin de compenser les départs pour limite d'âge, le corps des sapeurs-pompiers intercommunal du Vully fribourgeois est à la recherche de nouveaux-elles volontaires.

Les personnes intéressées à consacrer du temps à une activité passionnante au service de la communauté peuvent contacter une des personnes ci-dessous. Ces dernières se feront un plaisir de vous informer sur les exigences et les satisfactions d'une incorporation qui est ouverte aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Contact:

| | | |
|---------------------|------------------------|-----------------|
| Jusqu'au 31.12.2015 | Gaillet Sébastien, Cdt | 079 / 685 47 01 |
| Dès le 01.01.2016 | Gentizon Luc, Cdt | 079 / 756 39 26 |
| | Schmutz Sébastien, Plt | 079 / 284 88 29 |

pompiers-vully-fr@bluewin.ch

* * * * *

Païement de l'impôt communal

La perception des acomptes de l'impôt communal 2016 sera proposée en 9 tranches. Les montants seront calculés sur la base de l'année 2015. L'échéance du premier acompte de l'année en cours sera toujours fixée au 30 juin. La possibilité de l'acompte unique demeure. Il est rémunéré d'un intérêt et est perçu à la première échéance.

Le décompte final de l'impôt 2016 sera perçu en 2017 lorsque votre déclaration fiscale sera remplie, envoyée et finalement taxée. Le service cantonal des contributions enverra les avis de taxation au fur et à mesure de leur rentrée et de leur traitement. En vue de maintenir une égalité de traitement, une **échéance** compensatoire a été fixée au 30 avril pour l'impôt cantonal et au 31 mai pour l'impôt communal.

En d'autres termes, chaque contribuable devra avoir payé l'impôt dû à cette date, même en l'absence de taxation. Les contribuables dont le revenu a crû de façon sensible sont priés d'employer le bulletin de versement vierge joint aux acomptes et de procéder à un versement volontaire compensatoire. Lors de la facturation finale, celui qui aura trop payé à l'échéance du 31 mai recevra un intérêt rémunérateur et celui qui n'aura pas assez versé devra s'acquitter d'un intérêt de retard.

* * * * *

Ordures et déchets

Le plan de ramassage des déchets est disponible sur le site : www.haldimannag.ch

Collecte des matières organiques (déchets verts)

Le service de ramassage des matières organiques sera maintenu à un intervalle de deux semaines durant la période hivernale du 16 novembre 2015 7 mars 2016. Les dates de ramassage seront les suivantes :

16 et 30 novembre 2015 ; 14 et 28 décembre 2015 ; 11 et 25 janvier 2016 ; 8 et 22 février 2016 ; 7 mars 2016 et ensuite reprise de la collecte chaque semaine.

Collecte des déchets ménagers

Modification des dates d'enlèvement 2016 :

| | | |
|---------------|----------------------------|--------------------------|
| Mardi 29 mars | <i>en lieu et place du</i> | lundi 28 mars (Pâques) |
| Mardi 17 mai | <i>en lieu et place du</i> | lundi 16 mai (Pentecôte) |

* * * * *

Bibliothèque intercommunale du Haut et Bas-Vully

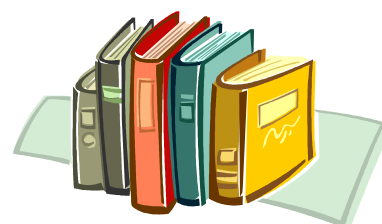
Laissez de côté vos tracas quotidiens **HORAIRES D'OUVERTURE**
Et arrêtez-vous en chemin.

Pour les enfants comme les aînés
Auteurs connus ou ignorés
Lisez ce que bon vous semble
Et dévorez les nouveautés
Transmettez-nous toutes vos idées

le lundi entre 17h30 et 19h30
le mardi et le jeudi entre 15h et 17h.

**Durant toutes les vacances
scolaires, ouverture unique,
le lundi entre 18h et 20h.**

Romans poignants, bandes dessinées
Ou documentaires illustrés.
Un grand choix vous est proposé.
Loisirs, détente, informations.
Albums charmants pour les petits.
N'oublions pas les dégourdis.
Thrillers pour les grands avertis.



Bibliothèque du Palet Roulant
Rte Principale 69, 1786 Nant
Tél. 026 673 10 10

* * * * *

VII) Effectif de la population

La population du Bas-Vully s'élève, au 12 octobre 2015, à 2129 habitants. Elle se répartit entre les villages de la façon suivante : Sugiez 1516, Nant 233 et Praz 385

Jeunes citoyennes et citoyens

Nous vous donnons ci-dessous les noms des jeunes citoyennes et citoyens qui atteignent leur majorité civique en 2015. Il s'agit de :

- Bula Janis, Sugiez
- Burnier Alexandra, Nant
- Corpataux Maxime, Sugiez
- Del Sarto Elisa, Sugiez
- Derron Julien, Sugiez
- Guillod Olivia, Praz
- Guillod Owen, Sugiez
- Knuchel Simon, Sugiez
- Lourenço da Costa Julien, Sugiez
- Pellet Julie, Praz
- Peter Mathieu, Praz
- Pham Jeremys, Sugiez
- Progin Kevin, Sugiez
- Röthlisberger Pascal, Sugiez
- Schild Raphael, Nant
- Schüpbach Vincent, Sugiez
- Siegrist Yanick, Sugiez
- Waeber Chloé, Sugiez
- Wittwer Joanna, Sugiez



Cours de français écrit

Pour adultes qui parlent le français et sont faiblement qualifiés

Cours de perfectionnement en lecture et écriture pour les personnes qui

- ◆ savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'ils lisent ;
- ◆ savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte ;
- ◆ ont besoin d'entraînement et de perfectionnement en fonction d'un projet personnel ou professionnel

Cours d'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les personnes qui

- ◆ n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années ;
- ◆ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

Cours spécifique « emploi-santé »

Pour les personnes qui lisent et écrivent déjà et qui désirent travailler dans des établissements de soins

Cours « Lecture Parent-Enfant »

Pour parents qui lisent difficilement. Apprentissage de la lecture à partir de livres pour enfants. Le parent vient avec son enfant. Cours gratuit.

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac (suivant les cours)

Quand ? Cours en journée ou en soirée selon les lieux

Combien ? CHF 60.-/mois, participation personnelle (ou arrangement).
Les frais effectifs peuvent être payés par l'assurance chômage, les services sociaux... (pour les bénéficiaires de ces mesures)

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

Association Lire et Ecrire
Case postale 915
1701 Fribourg

Email : fribourg@lire-et-ecrire.ch
Internet : www.lire-et-ecrire.ch



les Ligues de santé

du canton de Fribourg

La Ligue contre le cancer, l'Association du diabète, la Ligue pulmonaire, le CIPRET, le Centre de dépistage du cancer du sein et le Registre des tumeurs

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

Association fribourgeoise du diabète



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- diabete@liquessante-fr.ch – www.associationdudiabete.ch/fribourg
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET - Centre d'information et de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguesante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Route des Daillettes 1
CP 181 / 1709 Fribourg

Tél. 026 426 02 66
Fax 026 426 02 88

www.liquessante-fr.ch
info@liquessante-fr.ch

Speeddating du bénévolat



Envie d'une activité bénévole?

Pas le temps de chercher?

Participez au speeddating du bénévolat

Trouvez le job bénévole rêvé en 7 mn!

Le 2 décembre 2015, 18h, au Café de l'Ancienne gare à Fribourg

Intéressé-e ?

Consultez notre site : www.benevolat-fr.ch et inscrivez-vous

Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer !

Etre bénévole, c'est

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en œuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire